

<http://www.snetap-fsu.fr/CTEA-du-19-octobre-2021-la-declaration-intersyndicale.html>



CTEA du 19 octobre 2021 : la déclaration intersyndicale

- Nos Actions - Le SNETAP dans les instances - Comité technique de l'Enseignement agricole (CTEA) -

Date de mise en ligne : mercredi 20 octobre 2021

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

[http://www.snetap-fsu.fr/local/cache-vignettes/L400xH102/intersyndicale_eap-2-4d94c.png]

Notre déclaration en ce [CTEA](#) de rentrée qui se tient à la veille des vacances d'automne se résumera en deux messages qui s'adressent à notre gouvernement et à l'actuelle majorité :

STOP aux conditions de rentrée dégradées... qui de suppressions d'emplois en nouvelles suppressions d'emplois annoncées continuent d'épuiser les équipes de doublages en deçà des besoins faute de moyens adaptés, à de l'AP à moitié rémunéré en [HSE](#), à des résurgences de dérégulation dans nos fiches de service cautionnés par des [SRFD](#) au mépris des référentiels, ou encore à une enveloppe d'HSE Covid toujours non notifiée aux établissements !

Notre réponse : un appel manifestation devant les préfectures de région ce mercredi 20 octobre - avec 14 rassemblements et/ou audiences confirmées !

STOP au passage en force concernant la réforme du bac professionnel - nous tenons à souligner que 1100 agents sont, en ce 20 octobre, signataires de la pétition de l'Intersyndicale, pétition lancée il y a une quinzaine de jours. Notre appel à la direction du cabinet du Ministre est pour l'heure resté jusque là ignoré, méprisé... L'intersyndicale exige donc ce matin des réponses et un repositionnement du ministère sur 4 points clés.

Ainsi, nous demandons explicitement :

(1) que soient transmis pour la seconde professionnelle le programme et la grille horaire, grilles horaires dont nous ne disposons toujours pas non plus pour le cycle terminal

(2) qu'un engagement soit pris afin d'introduire des éléments de contenus incontournables dans le cadre des référentiels de formation de la voie professionnelle

(3) que soit introduit, en cohérence avec les arbitrages rendus pour le cycle terminal, l'EMC en seconde professionnelle et les moyens afférents

(4) que le calendrier soit enfin modifié afin de permettre la rénovation de la première année du bac pro 3 ans à la rentrée 2022 et le cycle terminal à la rentrée 2023.